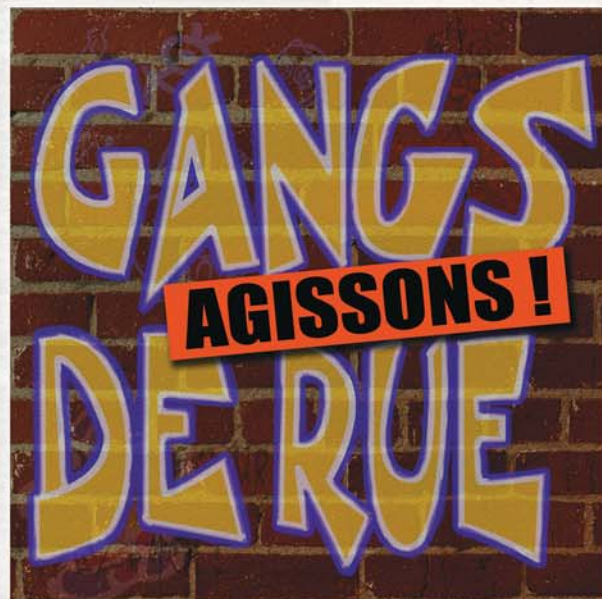


ENSEMBLE

**PLAN D'INTERVENTION QUÉBÉCOIS
SUR LES GANGS DE RUE
2007 • 2010**



ENSEMBLE

PLAN D'INTERVENTION QUÉBÉCOIS

SUR LES GANGS DE RUE

2007 • 2010

Le présent document peut être consulté dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante : www.msp.gouv.qc.ca.

Le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* a été préparé par le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec les principaux ministères et organismes touchés par le phénomène des gangs de rue.

Aucune reproduction de ce document ne peut être effectuée, en tout ou en partie, sans mention de la source.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationale du Québec, 2007

ISBN-13 : 978-2-550-48388-5 (version imprimée)

ISBN-10 : 2-550-48388-X (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-48389-2 (PDF)

ISBN-10 : 2-550-248389-8 (PDF)

ISSN : 1911-6551

© Gouvernement du Québec

Liste des acronymes

ADPO	Association des directeurs de police du Québec
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CELCO	Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé
CIPC	Centre international pour la prévention de la criminalité
CJM-IU	Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
CNPC	Centre national de prévention du crime
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
FORSC	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IRDS	Institut de recherche pour le développement social des jeunes
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSP	Ministère de la Sécurité publique
SAJ	Stratégie d'action jeunesse
SRCQ	Service du renseignement criminel du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SQ	Sûreté du Québec





Mot du premier ministre

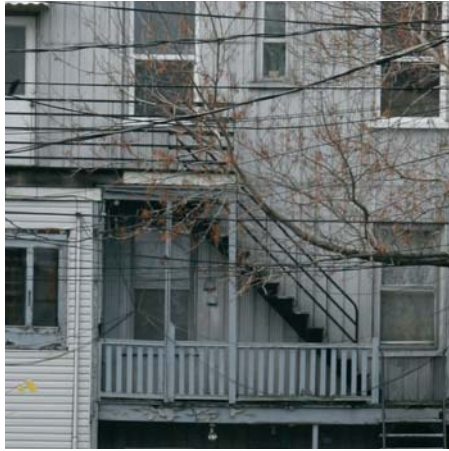
Les gangs de rue et les activités délinquantes qui y sont associées sont un problème de société de plus en plus préoccupant. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec doit mettre de l'avant les mesures nécessaires pour contrer ce phénomène. Les membres de gangs sont en effet recrutés à même la force et la vitalité de la jeunesse québécoise. En tant que responsable des dossiers jeunesse, j'estime qu'il est temps de poursuivre l'action gouvernementale de façon précise et efficace pour faire en sorte que la jeunesse s'engage sur la voie de la réussite.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec a élaboré le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* qui met de l'avant une approche globale et concertée. Ce plan d'intervention respecte dans une large mesure l'esprit de la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, laquelle vise à favoriser la réussite et l'engagement des jeunes partout au Québec.

En collaboration avec les organismes et ministères concernés, nous entendons déployer les efforts afin que la jeunesse, dans toute sa diversité et avec ses idéaux, puisse avoir les meilleures chances et conditions possible pour se réaliser. Ainsi, nous contribuerons tous à construire l'avenir et à relever les défis d'un monde en constante évolution, de même qu'à augmenter le sentiment de sécurité de la population québécoise.

Jean Charest





M

essage du ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique

Bien qu'il ne soit pas répandu sur l'ensemble du territoire, le phénomène des gangs de rue interpelle particulièrement le gouvernement du Québec, car il touche directement à la sécurité de la population et aux conditions de vie des jeunes Québécoises et Québécois.

Les spécialistes et les intervenants qui travaillent auprès des jeunes en difficulté et des membres de gangs de rue sont formels : les causes de ce phénomène sont multiples et complexes. Ainsi, pour soutenir le travail admirable accompli tous les jours par les travailleurs de première ligne, six ministères et leurs réseaux respectifs ont convenu de concerter leurs efforts et leurs interventions au cours des trois prochaines années. Les mesures qui seront mises de l'avant s'articuleront autour de quatre axes : la répression, la prévention et l'intervention, la recherche et l'analyse ainsi que la formation et la communication.

Dans la continuité des initiatives déjà mises en œuvre au cours des dernières années pour freiner l'expansion des gangs de rue et pour éviter qu'ils ne consolident davantage leurs activités, ce plan concrétise la volonté ferme du gouvernement de lutter efficacement contre ce phénomène. Toutefois, les meilleures intentions du monde ne remplaceront jamais la présence, l'écoute et l'attention que nous pouvons et devons apporter aux jeunes qui nous entourent. Ce faisant, nous les aidons à faire les bons choix et à s'engager sur le chemin de leur propre réussite. Rappelons-nous que nous avons chacun un rôle à jouer pour faire place aux jeunes et pour nous assurer qu'ils pourront prendre notre relève avec confiance.

Jacques P. Dupuis



T

able des matières

Mot du premier ministre

Mot du ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique

Table des matières

Liste des collaborateurs **1**

Avant-propos **3**

Introduction **5**

Nécessité d'un plan d'action sur les gangs de rue **7**

■ État de situation sur le phénomène des gangs de rue **7**

Plan d'intervention sur les gangs de rue **12**

Quatre axes d'intervention **14**

■ Axe 1 : Répression **14**

■ Axe 2 : Prévention et intervention **17**

■ Axe 3 : Recherche et analyse **20**

■ Axe 4 : Formation et communication **22**

Suivi et reddition de comptes **24**

Conclusion **25**

Références **26**

Annexes **28**



Élaboration du plan d'intervention sur les gangs de rue 2007-2010

Organismes membres du comité sur les gangs de rue ou ayant participé aux consultations :

Association des directeurs de police du Québec

Agence des services frontaliers du Canada

Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Fédération des comités de parents

Fédération des commissions scolaires du Québec

Institut de recherche pour le développement social des jeunes

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Ministère de la Culture et des Communications

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Sûreté du Québec

Service de la protection des citoyens de Laval

Service de police de Gatineau

Service de police de la Ville de Montréal

Service de police de la Ville de Québec

Service du renseignement criminel du Québec

Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire

Ville de Montréal





A avant-propos

En septembre 2004, le ministre de la Sécurité publique convoquait les directeurs de plusieurs corps de police du Québec à une rencontre de réflexion sur les gangs de rue. Le but de cette rencontre consistait à faire le point sur la situation et à échanger sur les mesures à privilégier pour établir un plan d'intervention permettant de lutter, de façon efficace, contre ce phénomène criminel. Afin de donner suite à cette rencontre, les autorités ministérielles du MSP ont confié au *Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé* (CELCO) le mandat de mettre en place un groupe de travail sur les gangs de rue, chargé d'élaborer un plan d'intervention qui comblerait les lacunes reconnues et qui permettrait d'assurer une meilleure coordination des interventions. Plusieurs organisations provenant de différents milieux ont été invitées à prendre part aux travaux de ce comité.

Les efforts de concertation dans la lutte contre les gangs de rue n'étaient cependant pas nouveaux au Québec, particulièrement au chapitre de la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs. Deux forums nationaux¹ avaient été tenus quelques années plus tôt sur les gangs de jeunes tandis qu'un comité composé de partenaires de divers organismes² avait été mis sur pied en 2002 avec le mandat d'obtenir un meilleur portrait de la réalité québécoise. Ces efforts se sont notamment traduits par la tenue de groupes de discussion partout au Québec concernant le phénomène des regroupements de jeunes délinquants. Les résultats de ces consultations ont été présentés lors du premier *Forum québécois d'échanges sur les jeunes et les gangs de rue*, tenu en février 2003. Ce forum a notamment servi de plate-forme pour vérifier l'intérêt des participants à l'égard de la création d'un réseau concerté permanent d'échanges portant sur la problématique de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.

En continuité avec ces différentes initiatives, le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* harmonise et oriente désormais les mesures de prévention et de lutte contre les gangs de rue au Québec. Il intègre en une seule démarche les différents niveaux d'intervention mis de l'avant jusqu'à maintenant tant au ministère de la Sécurité publique que dans d'autres ministères ou organismes gouvernementaux susceptibles d'intervenir dans ce domaine. Il engage notamment les partenaires concernés par ce phénomène dans une démarche commune où se côtoient, de façon synergique et complémentaire, des mesures relevant de la prévention, de la répression et de l'intervention. Il favorise enfin la concertation des intervenants et l'optimisation des ressources pour endiguer le phénomène.

¹ | Le Forum national sur les gangs de jeunes, Montréal, 1999 et le Forum national des jeunes sur la prévention de la violence et les gangs, Winnipeg, 2001.

² | Ministère de la Sécurité publique, ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique du Québec, Association des directeurs de police du Québec, Sûreté du Québec, Service de police de la Ville de Montréal, Ville de Montréal, Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, Projet ado-communautaire en travail de rue, Centre international de criminologie comparée et Institut de recherche pour le développement social des jeunes.



I

ntroduction

Depuis plusieurs années, le phénomène des gangs de rue préoccupe tant les parents que les éducateurs et les autres personnes qui interviennent auprès des jeunes³, sans compter l'impact sur le sentiment de sécurité de la population. Ils s'inquiètent notamment de ce qui constitue, pour la plupart, un épisode passager mais qui, pour certains, peut parfois devenir un véritable mode de vie. En effet, certaines études⁴ et plusieurs intervenants signalent une croissance de la proportion d'adolescents qui rejoignent les rangs d'un gang.

Même s'il est reconnu que la délinquance à l'adolescence est plutôt fréquente et qu'elle se manifeste bien souvent en groupe, toute association de jeunes contrevenants n'est pas nécessairement synonyme de gang de rue. L'association à des pairs déviants au sein d'un gang offre cependant à plusieurs jeunes un moyen de combler leurs besoins de valorisation, de protection, de reconnaissance et de respect. Le risque pour ces jeunes de participer à des actions violentes ou d'en devenir eux-mêmes les victimes augmente bien souvent, de façon significative, à la suite de l'adhésion à un gang. Bien qu'une minorité des jeunes soient mêlés à ces actions, l'appartenance à un gang a néanmoins tendance à mener vers une intensification des conduites délinquantes.

Lorsque surviennent des problèmes de violence ou de criminalité liés à des gangs dans une collectivité, les services policiers sont spontanément les premiers interpellés. Afin de contrer plus efficacement les activités criminelles des gangs de rue, certaines organisations policières ont décidé d'intervenir conjointement, tant sur le plan des enquêtes que sur celui des opérations. Ces interventions policières visent essentiellement à réprimer les gangs reconnus pour leur implication dans des actes criminels et violents. Si elles demeurent nécessaires, ces interventions ne s'attaquent qu'aux manifestations les plus visibles du phénomène et ne constituent pas l'unique moyen de le contrer.

En outre, il est peut-être encore plus crucial de considérer que bon nombre de jeunes sont attirés par les gangs en dépit de la violence et de la criminalité qui leur sont généralement associées. En effet, les jeunes voient dans le gang la possibilité de combler des besoins qu'ils n'arrivent pas à satisfaire par d'autres moyens. Dès lors, il importe d'agir sur les facteurs individuels et sociaux qui contribuent à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs et de favoriser la mise en place de conditions propices à la désaffiliation. Il y a donc lieu, tout en maintenant la pression sur les gangs les plus influents par des actions répressives, de consolider les mécanismes permettant de prévenir l'appartenance à un gang chez les jeunes et d'agir sur les causes profondes de ce phénomène.

3 | L'expression « jeunes » est utilisée dans son sens large et désigne aussi bien les adolescents que les jeunes adultes.

4 | LeBlanc et Lanctôt (1997); Hébert et al. (1997).



Nécessité d'un plan d'intervention sur les gangs de rue

État de situation sur le phénomène des gangs de rue

Les gangs de rue sont devenus, au fil des ans, une source d'inquiétude dans plusieurs communautés et une préoccupation à l'échelle provinciale en matière de sécurité publique. Cette situation s'explique notamment par le fort sentiment d'insécurité qu'inspirent les activités criminelles et violentes des gangs de rue chez les citoyens et les citoyennes du Québec, particulièrement lorsqu'elles se déroulent dans leurs milieux de vie.

Plus inquiétant encore pour les parents est le fait que les notions de gangs de rue et de délinquance juvénile sont intimement liées. La présence de gangs de rue dans l'entourage immédiat des jeunes peut représenter un facteur de risque susceptible de mener vers des formes de délinquance plus grave ou d'augmenter la probabilité d'en être une victime. À cela s'ajoutent évidemment l'essaimage récent des groupes à l'extérieur des grands centres urbains et l'importante couverture médiatique entourant tout événement violent lié à la présence des gangs de rue.

Un rappel sur la délinquance des jeunes

La conduite délinquante à l'adolescence a fait l'objet de nombreuses recherches au Québec. Quelle qu'en soit la définition retenue, les conclusions convergent : la délinquance juvénile est un phénomène courant de l'adolescence. En effet, environ 80 % des adolescents admettent avoir un jour ou l'autre commis un délit qui aurait pu les conduire devant les tribunaux. Ce qui caractérise cependant la délinquance juvénile, c'est qu'elle est, pour une grande majorité, peu fréquente, de faible gravité et passagère.

Pour une minorité d'individus, la délinquance sera cependant fréquente, persistante et se caractérisera par une augmentation de la gravité des délits. Les facteurs sociaux associés à ce type de délinquance sont principalement liés aux dysfonctionnements familiaux, aux difficultés scolaires et à l'association à des pairs déviants⁵.

La conduite délinquante est également reconnue comme étant une activité de groupe à l'adolescence. Toutefois, le degré de délinquance des membres de gangs de rue (fréquence, variété, gravité) surpasse habituellement celui des non-membres. De plus, le pourcentage des membres de gangs parmi les adolescents judiciairisés est généralement plus élevé. Ces différences s'expliqueraient notamment par un processus d'autosélection des membres de gangs au potentiel antisocial plus élevé, qui serait renforcé, par la suite, par l'effet de groupe⁶.

Le concept de gangs de rue

À quoi faisons-nous référence lorsqu'il est question de gangs de rue? Le concept est plutôt large, et aucune définition ne fait actuellement consensus auprès des experts⁷. La raison en est bien simple : comme le phénomène comporte une multitude de visages, aucune définition ne réussit à cerner adéquatement l'éventail des possibilités. Selon leurs besoins respectifs, les corps policiers s'intéresseront davantage aux caractéristiques criminelles ou au potentiel de menace pour la sécurité publique, tandis que les intervenants en prévention ou en intervention préféreront une définition plus large qui tiendra compte des caractéristiques psychosociales propres aux jeunes en difficulté⁸.

Une variété de typologies⁹ du phénomène des gangs de rue a également été élaborée pour rendre compte de ses diverses manifestations et tenter de distinguer la « clique de jeunes délinquants » des véritables organisations criminelles. Aussi utiles et instructifs qu'aient été ces exercices, aucune typologie ne fait encore présentement l'unanimité.

Si nous ne pouvons régler la question de la définition d'un gang de rue, il est tout de même possible d'affirmer que notre intervention vise principalement les *groupes d'adolescents et de jeunes adultes qui partagent une identité commune et qui s'adonnent, de façon récurrente, à des comportements antisociaux ou délictueux*. Le plan d'intervention sur les gangs de rue vise donc un continuum assez large de groupes qui peuvent se distinguer tant par leur niveau d'organisation et de persistance que par leur implication plus ou moins soutenue dans des activités criminelles ou violentes.

Le processus d'affiliation ou la décision d'adhérer à un gang

Les facteurs qui incitent les jeunes à adhérer à un gang sont généralement les mêmes que ceux associés au développement de la délinquance juvénile, à savoir un environnement marqué par la désorganisation sociale, un faible statut socio-économique, une famille monoparentale, des abus divers, un manque d'encadrement, des échecs scolaires répétés, peu d'aspirations liées aux études ou au travail, des relations avec des pairs délinquants de même qu'une consommation abusive de drogues et d'alcool¹⁰. Par ailleurs, l'adhésion à un gang répond à des besoins particuliers tels que la protection, la valorisation, le sentiment d'appartenance et le désir de gains financiers¹¹.

6 | *Ibid.*

7 | Voir notamment Hébert et al. (1997).

8 | Tichit (2003), Dorais (2006).

9 | La principale typologie utilisée au Québec a été proposée par Hébert, Hamel et Savoie (1997) lors de la recherche Jeunesse et gangs de rue. Le Service de police de la Ville de Montréal utilise par ailleurs une typologie qui fait la distinction entre les « bandes de jeunes », les « gangs de rue émergents » et les « gangs de rue majeurs ». Ces différentes typologies sont présentées en annexe de ce document.

10 | Lanctôt et Leblanc (1996); Hébert et al. (1997); Hamel et al., (1998); Gordon (2000); Perrone et White (2000).

11 | Hamel et al. (1998); Gordon (2000); Perrone et White (2000).

Il semble que le processus d'affiliation soit nettement favorisé par la présence de gangs dans l'environnement immédiat des jeunes et que ces derniers se joignent habituellement aux gangs par l'intermédiaire d'un réseau de connaissances, d'amis ou de liens familiaux¹². Voilà, en partie, pourquoi l'adhésion aux gangs est généralement volontaire et que le recrutement forcé n'est pas une pratique courante. Les jeunes les plus touchés par les gangs sont des jeunes hommes de 14 à 25 ans. Si certaines communautés culturelles vivent de façon toute particulière la problématique de gangs de rue au Québec¹³, aucun groupe ethnique n'en a cependant le monopole.

Ajoutons que la situation est différente chez les jeunes filles qui seraient, pour la plupart, recrutées pour la séduction et principalement aux fins d'exploitation sexuelle¹⁴. Le rôle sexuel des filles au sein des gangs est d'ailleurs l'élément qui ressort le plus des diverses études¹⁵. Ces filles feraient souvent l'objet de violence psychologique, de chantage émotif ainsi que de violence physique et sexuelle de la part de leur souteneur membre d'un gang¹⁶.

Pour bon nombre d'adolescents et d'adolescentes, l'adhésion demeure néanmoins temporaire ou transitoire et n'annonce pas nécessairement le début d'une carrière criminelle¹⁷. Cette instabilité des membres est d'ailleurs l'une des principales caractéristiques des gangs de rue, dont la persistance dans le temps s'avère relativement limitée¹⁸.

La structure et la composition d'un gang de rue

De façon générale, les auteurs s'entendent pour dire que la structure tout comme le niveau d'organisation et les activités varient considérablement d'un groupe à l'autre¹⁹. Malgré cette diversité, le consensus demeure assez fort autour du fait que la majorité des gangs de rue sont peu structurés et présentent un faible niveau d'organisation et de spécialisation des rôles²⁰. Les gangs qui disposent d'un niveau élevé d'organisation ou une grande capacité criminelle ne constitueraient donc pas la norme²¹.

Chez les groupes faisant preuve d'une certaine organisation, la structure comprend ordinairement un « noyau dur » de membres (généralement un peu plus vieux) qui assure le fonctionnement quotidien et la stabilité du gang, prend les décisions et s'implique plus activement dans des activités criminelles²². Autour de la clique centrale gravitent un nombre plus ou moins élevé d'aspirants qui ne sont pas officiellement membres du gang, mais qui constituent un bassin de recrutement et de « main-d'œuvre » disponible au besoin²³.

On remarque cependant que les gangs établis depuis plus longtemps auraient tendance à sophistiquer leurs activités, à adopter des structures plus rigides et formelles, à être plus persistants, à couvrir un plus large territoire, à établir davantage de liens avec d'autres groupes criminels et à avoir recours à un niveau plus élevé de violence²⁴.

12 | Spergel (1995); Hamel et al. (1998); White (2000).

13 | Perreault et Bibeau (2003).

14 | Fournier (2001); Dorais (2006).

15 | Lanctôt et Leblanc (1996); Hébert et al. (1997); Fournier (2001); Dorais (2006).

16 | Hébert et al. (1997); Fournier (2001); Moore et Hagedorn (2001); Dorais (2006).

17 | Hamel et al. (1998); White (2002).

18 | Spergel (1995); Hamel et al. (1998); Weisel (2003).

19 | Hamel et al. (1998); Weisel (2003).

20 | Hamel et al. (1998); White (2000); Weisel (2003).

21 | Service canadien de renseignements criminels (2006).

22 | Lanctôt et Leblanc (1996).

23 | *Ibid.*

24 | Hamel et al. (1998); Weisel (2003).

L'ampleur du phénomène

Puisque la mesure du phénomène des gangs de rue présente plusieurs défis méthodologiques, il est très difficile de se faire une idée précise de son évolution et de son ampleur au Québec. L'absence de consensus sur ce qu'est un gang de rue et, par extension, les éléments qui devraient servir à recenser leurs membres ou les incidents qui leur sont attribuables²⁵ compliquent les efforts de suivi de ce phénomène. Faute d'un processus de dépistage uniforme et récurrent, les efforts de comparaison sur des bases géographiques ou temporelles se trouvent compromis.

Au cours des dernières années, les services de renseignements policiers se sont cependant dotés de moyens supplémentaires destinés à mieux suivre les mouvements des gangs de rue au Québec. Rarement rendus publics, ces renseignements sont principalement colligés dans le but d'appliquer la loi et non dans celui de mesurer le phénomène de façon systématique. On²⁶ estime néanmoins à une cinquantaine le nombre de gangs de rue répertoriés au Québec, y compris une multitude de bandes considérées comme « émergentes », dont le caractère improvisé et éphémère rend plus difficile une évaluation précise du nombre. La majorité de ces groupes sont concentrés dans les principales zones urbaines de la province.

Des consultations régionales menées en 2002 par le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires ont également permis de jeter un certain éclairage sur l'ampleur du phénomène au Québec²⁷. Les participants à ces consultations ont signalé la présence, dans les grandes villes, de différents types de gangs, allant de regroupements de jeunes plus tapageurs que délinquants aux groupes beaucoup plus structurés, criminels et violents. À l'instar des renseignements policiers, l'information recueillie a permis de conclure que, à de rares exceptions près, il serait surtout question dans les plus petites municipalités de regroupements de jeunes, notamment en lien avec la consommation et le trafic de drogues. Le regroupement de ces jeunes dans des endroits publics viendrait cependant perturber la tranquillité et le sentiment de sécurité des citoyens. On estime toutefois que ces groupes ne vivraient pas des fruits de la criminalité et qu'ils ne présenteraient pas les caractéristiques propres aux gangs de rue. Sans minimiser les problèmes qui peuvent être vécus en région, il est apparu évident que, plus on s'approche des grands centres urbains, plus le phénomène des gangs prend de l'ampleur.

La participation des gangs de rue à des activités criminelles et violentes

Les gangs ne s'adonnent pas tous à des gestes de violence et de criminalité avec la même intensité. En effet, il existe bon nombre de groupes de jeunes qui tentent d'imiter les gangs de rue et qui commettent des gestes de délinquance de peu d'envergure²⁸. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène passager pour bon nombre d'entre eux, ces groupes constituent néanmoins une source de préoccupation pour les parents et les autorités qui craignent que plusieurs jeunes adhèrent à des gangs dont les activités criminelles sont plus sérieuses et qui recrutent de nouveaux membres parmi ces jeunes.

25 | Hébert et al. (1997).

26 | Service canadien de renseignements criminels (2006).

27 | Cousineau (2004).

28 | Hébert et al. (1997).

Plusieurs intervenants observent par ailleurs une certaine intensification des activités criminelles des gangs majeurs qui se caractériserait par une plus grande implication dans les marchés criminels, une multiplication des comportements violents, une utilisation plus prolifique des armes à feu, des liens plus étroits avec le crime organisé adulte ainsi que la multiplication des gestes d'intimidation²⁹.

S'ils se sont formés à l'origine pour d'autres considérations telles que la défense ou le partage de traits communs, plusieurs gangs de rue organisent désormais leurs activités autour de marchés criminels lucratifs qu'ils soutiennent et protègent par la force et l'intimidation. Les activités criminelles les plus fréquemment associées aux gangs de rue sont le trafic de drogues, les activités liées au proxénétisme ainsi que la fraude, le vol qualifié, l'extorsion ciblée et l'intimidation.

Soulignons, par ailleurs, que la présence de marchés criminels peut contribuer à la détérioration du climat social d'une communauté dans la mesure où la criminalité tend à s'y concentrer³⁰. La violence systémique associée au contrôle des marchés criminels et la rivalité traditionnelle entre certains gangs de rue ont débouché régulièrement sur des conflits armés qui ont entraîné la mort de plus d'une centaine de personnes dans la région montréalaise au cours des quinze dernières années³¹ ainsi qu'un nombre encore plus élevé de tentatives d'homicide.

Les membres de gangs de rue peuvent aussi avoir recours à la violence pour régler une multitude de différends liés ou non à des activités criminelles. Les gestes violents peuvent en outre être utilisés pour répondre à un affront, protéger un territoire, prévenir ou réprimer la délation, éliminer la compétition ou asseoir leur autorité³². Ces rivalités, qui éclatent violemment dans des lieux publics, se poursuivent également à l'intérieur des institutions carcérales et de réadaptation.

De surcroît, plusieurs gangs de rue se servent d'armes à feu, particulièrement d'armes de poing et semi-automatiques, pour se protéger et commettre des crimes tels que des tentatives de meurtre et des raids automobiles (*drive-by shootings*). Ajoutons que bon nombre de fusillades entre gangs rivaux se sont déroulées dans des lieux publics, à proximité de témoins, ce qui constitue une menace immédiate et directe à la sécurité des personnes.

Soulignons enfin que certains gangs majeurs ont tissé des liens d'affaires avec des réseaux criminels organisés auxquels ils ressemblent de plus en plus. Cependant, leur rôle se limiterait davantage à celui d'exécutants par rapport aux groupes « traditionnels »³³.

Les services de renseignements policiers signalent désormais un certain nombre de gestes s'apparentant à des bravades ou à des démonstrations de force auprès d'autres membres de gangs de rue, de membres du crime organisé ou même d'intervenants du système judiciaire. Enfin, cette tendance qu'ont plusieurs gangs de rue à s'afficher tapageusement par leurs vêtements, leurs tatouages et leurs comportements peut intimider les individus et les collectivités.

29 | Hébert et al. (1997); Hamel et al. (1998); Howell et al. (2002); Weisel (2003); Mourani (2006).

30 | Voir à ce sujet les constats de Weisburd, Green et Ross (1994).

31 | SPVM.

32 | Pour une discussion plus approfondie sur les conflits susceptibles de se transformer en règlements de comptes, prière de consulter Cordeau (1989).

33 | Dorais (2006).

P

lan d'intervention sur les gangs de rue

Le plan d'intervention vise à assurer une meilleure concertation des intervenants et une coordination accrue de leurs initiatives visant à prévenir ou à contrer le phénomène des gangs de rue au Québec. Le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* repose sur un certain nombre de principes directeurs.

Une approche globale et concertée

Au Québec, malgré le travail considérable qui est accompli en prévention et en répression, la concertation entre les intervenants reste encore à parfaire. En fait, la collaboration entre les organisations est souvent tributaire des intervenants en place, sans le soutien actif de leur organisation respective. La collaboration et l'arrimage des initiatives doivent être considérés comme des aspects incontournables d'une stratégie efficace, ne serait-ce que pour favoriser une continuité des interventions et s'assurer de leur complémentarité. L'expérience acquise dans la lutte contre les gangs de rue indique clairement que les stratégies susceptibles d'engendrer des résultats bénéfiques sont celles qui s'inscrivent dans une démarche globale et qui mobilisent tous les intervenants concernés, provenant des milieux scolaire, sociocommunautaire et judiciaire.

Une action à deux niveaux

Conformément à la volonté des participants, la stratégie adoptée doit comporter deux niveaux d'action. D'une part, elle doit comprendre des initiatives gouvernementales permettant au ministère de la Sécurité publique et aux autres ministères concernés d'exercer un leadership plus affirmé dans la lutte contre le phénomène des gangs de rue. Comme plusieurs l'ont souligné, il est devenu nécessaire de prendre en charge le dossier à l'échelle provinciale et d'améliorer la concertation interministérielle.

D'autre part, le plan doit comporter des stratégies de soutien aux communautés et aux intervenants désirant prendre part à la lutte contre ce phénomène. Comme l'indique la *Politique ministérielle en prévention de la criminalité*, les initiatives ciblant les causes sous-jacentes à un phénomène criminel doivent, avant tout, être ancrées au niveau local. Elles doivent en outre être adaptées au milieu propice à mobiliser la collectivité et être basées sur des partenariats durables. En ce sens, le plan d'intervention n'entend pas proposer des programmes de prévention partout au Québec, mais prévoit plutôt des mesures permettant de soutenir, dans les milieux les plus à risque, la mise en œuvre concertée de projets locaux ou régionaux.

Une combinaison de mesures sociopréventives et dissuasives

En matière de lutte contre les gangs de rue, il est également impératif que le plan d'intervention combine à la fois des mesures répressives et des mesures préventives. D'un côté, les actions dissuasives visent à freiner les activités des gangs bien établis, qui peuvent être considérés comme des organisations criminelles. Les programmes de prévention et les interventions jeunesse ne sont plus réellement adéquats pour ces gangs devant faire l'objet de mesures répressives ainsi que de mesures de réinsertion sociale appropriées.

Les experts s'entendent toutefois pour dire que la clé du succès réside avant tout dans les actions préventives et sociocommunitaires qui permettent d'agir en amont du phénomène, en intervenant auprès des sujets plus jeunes et plus vulnérables par une approche de développement social. Il importe de leur présenter des solutions de rechange, notamment par une approche visant le développement d'habiletés ou de compétences sociales, et par des activités permettant d'atteindre la clientèle à risque afin d'éviter qu'ils adhèrent à des bandes de jeunes délinquants ou à des gangs en émergence, et qu'ils assurent ainsi une relève pour les gangs de rue majeurs.

Un plan d'intervention qui tient compte des outils déjà accessibles et de la réalité des différents partenaires

Le plan d'intervention doit finalement favoriser l'intégration des actions au sein des mécanismes en place afin d'éviter la multiplication des structures et le redoublement des interventions et des démarches. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance que les mesures proposées fassent le lien avec les politiques en vigueur, et qu'elles tiennent compte des réflexions en cours. De plus, elles doivent prendre en considération la mission de chaque partenaire concerné et tenir compte de leur réalité respective.

Un plan d'intervention qui contribue aux autres mesures de prévention et d'intervention destinées à la jeunesse

Les jeunes qui éprouvent des difficultés sur les plan personnel, familial et scolaire peuvent se laisser influencer et effectuer ainsi des choix susceptibles de les mener vers des comportements à risque qui se traduiront pour les uns notamment par des problèmes de dépendance et, pour d'autres, par l'adhésion à un groupe de pairs déviants.

Les facteurs associés à la délinquance sont non seulement diversifiés et nombreux, mais ils peuvent avoir des conséquences variées auprès des jeunes. Il en est de même des impacts des mesures de prévention et d'intervention. À titre d'exemple, les mesures mises en œuvre pour prévenir le décrochage scolaire peuvent également avoir une incidence sur la délinquance. C'est pourquoi les mesures présentées dans ce plan d'intervention s'ajoutent à un ensemble plus large de programmes ou de mesures auprès de la jeunesse qui relèvent de la compétence de différents partenaires gouvernementaux et communautaires, mais qui peuvent en définitive agir aussi sur le phénomène des gangs de rue.

Approche équilibrée reposant sur quatre axes Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 repose sur une approche équilibrée qui s'articule autour de quatre axes, soit la répression, la prévention et l'intervention, la recherche et l'analyse, ainsi que la formation et la communication.

Axe 1 : Répression

Le premier axe du plan d'intervention comprend principalement des mesures de répression qui visent à réduire les activités criminelles attribuables aux gangs de rue, ou, à tout le moins, leur gravité. Elles utilisent habituellement tout le potentiel du système pénal afin de dissuader les membres de gangs qui seraient tentés de commettre des infractions et de réprimer ceux qui sont déjà passés à l'acte. Ces mesures peuvent, en outre, contribuer à dissoudre les gangs existants, à neutraliser leurs activités criminelles, voire à limiter leur influence néfaste auprès des jeunes, tout particulièrement ceux en difficulté.

Les activités répressives ne visent pas les causes de la formation ou de l'affiliation aux gangs, mais uniquement ses manifestations les plus visibles ou menaçantes, à savoir la violence et la criminalité. Les mesures proposées sont principalement orientées vers ce qu'il est convenu d'appeler les « gangs majeurs » (ou certains groupes émergents), parce qu'ils sont non seulement impliqués dans des activités criminelles d'envergure, mais aussi parce qu'ils exercent une influence auprès des adolescents les plus vulnérables qui s'identifient à leurs comportements.

Soulignons par ailleurs que la mobilisation des communautés devant le problème de gangs de rue est généralement plus facile si les membres de gangs criminels majeurs sont arrêtés et traduits en justice.

Renforcer les mesures de lutte contre les activités criminelles des gangs de rue

Le premier objectif de cet axe prévoit donc une série de mesures visant à renforcer la lutte contre les activités criminelles des gangs de rue, notamment en soutenant, dans un premier temps, les opérations sur le territoire du Service de police de la Ville de Montréal où l'on trouve une majorité de gangs. Parallèlement, un mandat de coordination en matière de gangs de rue sera confié au Service des enquêtes et des projets conjoints de la Sûreté du Québec et étendu, le cas échéant, aux équipes régionales mixtes pour la coordination opérationnelle.

Par ailleurs, les opérations policières doivent être appuyées par des activités de renseignement criminel qui permettent d'orienter l'action et la prise de décision. En effet, le renforcement de l'échange de renseignements criminels entre les corps policiers constitue un enjeu important de la lutte contre les gangs compte tenu, notamment, de la mobilité de ces groupes.

À la deuxième étape du processus judiciaire viennent les comparutions devant les tribunaux et la tenue des procès des membres de gangs de rue. À cet égard, il est envisagé de favoriser un plus grand recours à des témoins experts et de désigner des procureurs qui pourraient soutenir et conseiller les policiers tout au long de leur travail d'enquête. Un suivi plus étroit des victimes et des témoins potentiels est également prévu.

Objectif 1 : Renforcer les mesures de lutte contre les activités criminelles des gangs de rue

Mesures

1. Soutenir et renforcer le travail des forces policières dans la lutte contre les activités des gangs de rue
2. Confier un mandat de coordination en matière de gangs de rue au Service des enquêtes et projets conjoints de la Sûreté du Québec et l'étendre, le cas échéant, aux équipes régionales mixtes pour la coordination opérationnelle
3. Faciliter et renforcer l'échange de renseignements sur les gangs de rue entre les agences d'application de la loi
4. Accroître le recours à des personnes-ressources possédant une expertise particulière au cours de la procédure criminelle, notamment lors de l'enquête pour remise en liberté et lors de la détermination de la sentence
5. Augmenter l'efficacité du processus judiciaire dans les causes impliquant des membres de gangs de rue par l'ajout de procureurs spécialisés et engagés dès le début de l'enquête policière
6. Améliorer la protection et le soutien des victimes, des témoins et de leurs proches lors de procédures impliquant des membres de gangs de rue

Réduire la commission de gestes de délinquance grave

Afin de réduire l'utilisation d'armes à feu, notamment par des membres de gangs de rue, le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 prévoit une série de mesures visant à lutter plus efficacement contre la circulation illégale des armes à feu au Québec. À cet égard, la principale mesure proposée consiste en la création, sous la responsabilité de la Sûreté du Québec, d'une unité mixte de lutte contre la contrebande et la possession d'armes à des fins illégales. D'autres mesures seront également mises en œuvre afin de mieux évaluer l'ampleur de ce phénomène au Québec, de favoriser l'analyse du renseignement et d'assurer un meilleur soutien aux enquêtes criminelles.

Une deuxième mesure liée à cet objectif concerne le renforcement des initiatives visant à limiter les gestes d'intimidation à l'endroit du personnel du système judiciaire. Par ailleurs, le gouvernement étudiera la possibilité d'adopter des mesures visant l'enregistrement et la divulgation obligatoire des blessures par balle traitées dans les établissements de santé du Québec.

Objectif 2 : Réduire la commission de gestes de délinquance grave et contribuer à la réinsertion sociale de contrevenants à haut risque

Mesures

7. Agir en vue de réduire l'approvisionnement et l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles par une meilleure gestion des armes recouvrées et la mise en place d'une unité mixte de lutte contre la contrebande
 8. Prévenir et limiter les conséquences des gestes d'intimidation à l'endroit des intervenants du système judiciaire par l'élaboration de mesures appropriées
 9. Évaluer la possibilité d'adopter des mesures visant l'enregistrement et la divulgation obligatoire des blessures par balle traitées dans les établissements de santé du Québec
-

Favoriser une prise en charge plus efficace de la clientèle membre de gangs de rue par les services correctionnels

On dit parfois des mesures répressives mises en œuvre à l'intention des membres de gangs de rue qu'elles transforment un problème visible dans les communautés en problème invisible dans les établissements de détention. Bon nombre de membres de gangs majeurs font l'objet de mesures correctionnelles alors que la lutte contre les gangs de rue s'intensifie et, malgré une augmentation du nombre de membres incarcérés dans les établissements du Québec, il existe très peu d'études sur les moyens de gérer les gangs dans ce milieu. Pourtant, la prise en charge d'une clientèle associée à des gangs de rue comporte certaines répercussions, particulièrement lorsque l'on connaît les rivalités qui existent entre les bandes. Le plan d'intervention propose donc des mesures d'ordre administratif visant à contrer les conséquences négatives de la prise en charge d'une clientèle associée aux gangs de rue par les Services correctionnels du Québec.

Objectifs 3 : Contrer les conséquences négatives sur les Services correctionnels du Québec de la prise en charge d'une clientèle associée aux gangs de rue

Mesures

10. Limiter les conséquences de la prise en charge de personnes associées à des membres de gangs de rue parmi la clientèle correctionnelle, notamment par la formation ciblée du personnel
11. Achever l'implantation d'une structure de gestion du renseignement sécuritaire et bonifier la méthode d'identification de la clientèle liée aux gangs de rue par la formation et l'ajout de personnel responsable de cet aspect dans les milieux ouvert et fermé

Axe 2 : Prévention et intervention

Les mesures de prévention et d'intervention proposées dans ce plan visent principalement à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à contribuer à leur désaffiliation. Dès lors, les mesures sont moins axées sur les « gangs de rue » eux-mêmes, mais plutôt sur les jeunes qui les composent et leur environnement.

La prévention s'intéresse plus précisément aux facteurs de risque qui prédisposent les jeunes à adhérer aux gangs ainsi qu'aux facteurs de protection qui ont l'effet inverse. Les interventions se font, dans ce cas, essentiellement en amont du phénomène. L'action du gouvernement en prévention consistera à encourager et à soutenir la prise d'initiatives dans les communautés et à augmenter les capacités préventives dans trois secteurs ciblés comme étant prioritaires, à savoir la famille, le milieu scolaire et les milieux ethnoculturels.

En revanche, les mesures d'intervention se situent en aval du phénomène et s'adressent principalement aux jeunes membres de gangs de rue qui ont déjà adopté un style de vie délinquant, mais qui voudraient s'en sortir, notamment grâce à des mesures qui stimulent le processus de désaffiliation.

Augmenter la capacité d'intervention des milieux municipal et communautaire à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

Le ministère de la Sécurité publique continuera de soutenir, pour les trois prochaines années, les organismes communautaires qui élaboreront des projets structurés visant à prévenir l'adhésion des jeunes à des gangs criminels par le *Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité*.

De plus, même si tous les gangs ne s'adonnent pas à des activités liées au proxénétisme et à l'exploitation sexuelle d'adolescents et d'adolescentes, ils y sont fréquemment associés. En conséquence, une mesure importante du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* consiste à élaborer et à rendre accessibles, dans toutes les régions du Québec, des initiatives destinées à prévenir ou à réduire les occasions de recrutement d'adolescents et d'adolescentes aux fins d'exploitation sexuelle. Les actions qui seront mises en œuvre ou soutenues en vertu de cette mesure contribueront à limiter la victimisation des adolescents et des adolescentes ainsi qu'à diminuer les possibilités de revenus pour les gangs de rue.

Par ailleurs, deux outils complémentaires favorisant une meilleure capacité d'intervention des milieux seront conçus et offerts. Il est, d'une part, prévu de recenser les meilleures pratiques dans le domaine de la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs afin de mieux outiller les intervenants et, d'autre part, d'élaborer un guide d'évaluation de projets afin de mieux apprécier les effets des actions menées et de permettre une rétroaction critique à la suite de l'implantation de ces projets.

Enfin, dans la continuité des travaux amorcés en 2003 en vue de la *Création d'un réseau québécois d'échanges sur les gangs de rue*, le ministère de la Sécurité publique évaluera la possibilité et les moyens requis pour mettre en place un réseau d'échanges sociocommunautaire régional, lequel aurait pour principale fonction de faciliter et d'enrichir les échanges en lien avec le phénomène des gangs de rue.

Objectif 4 : Augmenter la capacité d'intervention des milieux municipal et communautaire à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

Mesures

12. Soutenir financièrement la réalisation de mesures préventives dans les milieux à risque
 13. Élaborer et rendre accessibles dans toutes les régions du Québec des mesures visant à prévenir ou à réduire les occasions associées aux activités de recrutement d'adolescents et d'adolescentes aux fins d'exploitation sexuelle
 14. Encourager l'utilisation des meilleures pratiques de prévention auprès de jeunes par l'élaboration d'un recueil, d'un contenu de formation et d'un guide d'action intersectoriel
 15. Concevoir un guide d'évaluation en prévention pour mieux connaître les retombées des mesures préventives mises en œuvre
 16. Évaluer l'opportunité et les moyens requis pour mettre en place un réseau d'échange sociocommunautaire régional sur la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour favoriser la mise en commun des expertises
-

Augmenter la capacité préventive au phénomène des gangs de rue dans les milieux ethnoculturel, scolaire et familial à risque

Le plan d'intervention sur les gangs de rue prévoit également un soutien accru aux milieux scolaire et ethnoculturel de même qu'aux familles.

Premièrement, le milieu scolaire définira plus amplement, avec ses partenaires policiers, les modalités entourant leurs interventions dans les écoles, et ce, qu'il s'agisse ou non de gangs de rue. De plus, des programmes de formation seront mis en place et rendus accessibles aux intervenants scolaires ainsi qu'aux personnes qui travaillent auprès des familles de communautés culturelles à risque. Aussi, des sessions de formation et de sensibilisation seront offertes aux parents afin qu'ils soient en mesure de comprendre le phénomène et ses différentes manifestations en vue de mieux intervenir auprès de leurs enfants, le cas échéant.

Enfin, il importe de souligner que les mesures prévues au plan d'intervention québécois sur les gangs de rue s'harmoniseront aux autres initiatives destinées à la jeunesse en difficulté prévues dans la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, plus spécifiquement celles concernant l'intégration à l'emploi et le soutien aux élèves en difficulté.

Objectif 5 : Augmenter la capacité préventive au phénomène des gangs de rue dans les milieux ethnoculturel, scolaire et familial à risque

Mesures

17. Offrir un soutien accru aux parents et aux jeunes issus des communautés culturelles par l'entremise des ressources qui travaillent auprès des communautés culturelles
18. Offrir un soutien accru aux réseaux scolaires en matière de prévention et d'intervention
19. Diffuser aux parents de l'information sur le phénomène des gangs de rue et sur les indices pouvant révéler que leurs jeunes sont susceptibles d'en faire partie
20. Assurer une action concertée et efficace entre les établissements d'enseignement et les corps policiers par l'entremise d'un protocole relatif aux interventions en milieu scolaire
21. Harmoniser les interventions préventives aux autres initiatives jeunesse, notamment l'intégration à l'emploi et le soutien aux élèves en difficulté

Contribuer à la désaffiliation et à la réinsertion sociale des membres de gangs de rue

Une importante mesure d'intervention du plan gouvernemental sera en effet d'adapter une stratégie concertée de suivi intensif dans la communauté de contrevenants à haut risque de récidive et associés à des activités de gangs criminels. Ce modèle d'intervention, assorti d'un protocole d'évaluation, s'inspirera largement de projets pilotes ayant obtenu des résultats probants, notamment à Boston³⁴ et à Philadelphie³⁵. Une telle action apparaît nécessaire dans la mesure où bon nombre de membres de gangs de rue traduits en justice sont tôt ou tard libérés. Le projet envisagé visera donc à favoriser le processus de désaffiliation au gang et, par le fait même, à contribuer à la réinsertion sociale de ces délinquants à haut risque de récidive criminelle.

Objectif 6 : Contribuer à la désaffiliation et à la réinsertion sociale des membres de gangs de rue

Mesures

22. Mettre en place une stratégie concertée de suivi intensif des contrevenants à haut risque de récidive et associés à des activités de gangs criminels
-

Axe 3 : Recherche et analyse

La recherche sur les gangs de rue au Québec a connu un essor considérable au cours des dix dernières années, contribuant ainsi à améliorer notre compréhension du phénomène et à mieux guider nos interventions. Aussi, il importe que les interventions proposées par ce plan d'intervention puissent continuer à s'appuyer sur la connaissance scientifique et sur l'expertise de pointe dans le domaine. Non seulement les efforts de développement des connaissances se poursuivront, mais ils s'intensifieront au cours des prochaines années avec une responsabilité partagée quant aux choix des priorités de recherche et du développement des nouvelles connaissances.

Au chapitre de la surveillance et de l'évolution de la problématique des gangs de rue, les services de renseignements policiers suivent aujourd'hui le phénomène avec attention et rigueur. Cette surveillance se poursuivra et sera bonifiée afin d'assurer un suivi encore plus systématique du phénomène.

34 | Braga, A., Kennedy D.M., Waring E.J. et Piehl, A. (2001).

35 | McClanahan, W.S. (2004).

Mieux évaluer l'ampleur du phénomène des gangs de rue et surveiller plus étroitement son évolution sur le territoire du Québec

Le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* prévoit, d'une part, soutenir et renforcer le plan de collecte des renseignements criminels sur les gangs de rue au Québec par la mise en place de nouveaux indicateurs de suivi systématique du phénomène. D'autre part, les partenaires du comité de suivi du présent plan auront pour mandat d'établir un mécanisme d'échange, de veille et de diffusion d'information sur les principales tendances observées du phénomène.

Objectif 7 : Mieux évaluer l'ampleur du phénomène des gangs de rue et surveiller plus étroitement son évolution sur le territoire du Québec

Mesures

23. Soutenir et renforcer le plan de collecte des données de renseignements criminels sur les gangs de rue au Québec
24. Établir un mécanisme d'échange, de veille et de diffusion d'information sur les tendances du phénomène entre les partenaires engagés dans le plan d'intervention

Accroître les connaissances du phénomène ainsi que les meilleures pratiques dans le domaine

Le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* prévoit la mise sur pied d'une initiative concertée de recherche sur le phénomène des gangs de rue au Québec, en collaboration avec le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Ce programme de recherche prévoira, en outre, des activités de transfert des connaissances qui contribueront à mettre à profit les recherches aux fins d'amélioration des politiques, des programmes et des interventions en matière de gangs de rue. La détermination des priorités de recherche sera réalisée en concertation et tiendra compte des préoccupations des intervenants qui agissent sur ce phénomène.

Le plan d'intervention veut également contribuer au partage des connaissances sur les gangs de rue et favoriser la diffusion du savoir québécois en ce domaine. L'appropriation de ces connaissances sera notamment encouragée par le soutien à l'organisation d'un colloque sur le sujet.

Enfin, dans une démarche parallèle, il apparaît essentiel de documenter plus largement la problématique des tentatives d'intimidation envers les policiers et les autres intervenants du système judiciaire, notamment par des membres de gangs de rue. Les observations recueillies, principalement auprès des victimes, contribueront assurément à la mise en place des mesures visant à limiter la portée de tels gestes.

Objectif 8 : Accroître les connaissances du phénomène ainsi que les meilleures pratiques dans le domaine

Mesures

25. Soutenir le développement des connaissances scientifiques sur le phénomène des gangs de rue au Québec
 26. Mettre à profit les recherches pour l'amélioration des politiques, des programmes et des interventions en matière de gangs de rue
 27. Soutenir le rayonnement et la diffusion de la recherche auprès des divers intervenants par l'organisation d'un colloque sur le phénomène des gangs de rue
 28. Analyser les gestes d'intimidation envers les intervenants du système judiciaire et proposer des recommandations visant à les prévenir ou à limiter leur portée
-

Axe 4 : Formation et communication

L'axe 4 réunit les principales mesures de formation et de sensibilisation du public envisagées dans le plan d'intervention québécois. À ce sujet, plusieurs intervenants déplorent ne pas être suffisamment formés ou informés au sujet des gangs de rue, de leurs activités ou de leur fonctionnement³⁶. Si l'objectif est une meilleure compréhension du phénomène pour mieux intervenir auprès des jeunes en difficulté et non uniquement la connaissance de ses manifestations, les besoins de formation sont tout aussi importants.

Au chapitre des connaissances générales sur la problématique des gangs de rue et ses différentes manifestations, la population n'a généralement pas accès à une information de première main. Il en résulte alors une persistance de certains mythes ou stéréotypes accrocheurs qui ne font qu'alimenter la confusion sur l'ampleur réelle du phénomène.

Mieux outiller les intervenants de première ligne devant interagir avec des jeunes engagés dans des activités de gangs de rue ou susceptibles d'y être confrontés

Le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* tente de remédier au manque de formation et d'information déploré par plusieurs. Tout d'abord, il prévoit la création d'un portail sur les gangs de rue qui servira non seulement de vitrine au plan d'intervention, mais également d'outil permettant aux intervenants d'accéder à d'autres sources d'information utiles à leur pratique.

Ensuite, en réponse aux besoins exprimés par les intervenants de toutes les régions du Québec, le plan prévoit l'élaboration d'un programme de formation sur le phénomène des gangs de rue. Ce programme pourra notamment être accessible notamment aux intervenants des milieux policier, scolaire, judiciaire, correctionnel et communautaire.

Enfin, il est prévu de diffuser annuellement un état de situation sur les gangs de rue aux corps policiers de la province et aux autres agences d'application de la loi afin qu'ils puissent être en mesure de bien suivre les mouvements des groupes les plus influents et l'évolution du phénomène au Québec.

Objectif 9 : Mieux outiller les intervenants de première ligne devant interagir avec des jeunes impliqués dans des activités de gangs de rue ou susceptibles d'y être confrontés

Mesure

29. Faciliter l'accès à de l'information sur le phénomène des gangs ainsi que sur les meilleures pratiques et les outils accessibles selon les milieux
30. Rendre accessible une formation en matière de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue aux intervenants provenant des milieux policier, scolaire, judiciaire, correctionnel et communautaire
31. Produire et diffuser régulièrement un état de situation provincial destiné aux corps policiers et autres agences gouvernementales d'application de la loi (version protégée)

Améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible sur le phénomène des gangs de rue

En plus du portail qui sera accessible au public, le comité interministériel s'assurera qu'un état de situation sur le phénomène des gangs de rue accompagné d'un bilan des efforts déployés par les instances gouvernementales seront publiés. Une rencontre annuelle avec les médias pour faire le point sur le phénomène permettra de situer les événements ponctuels dans un contexte plus large des efforts de prévention et de lutte contre le phénomène.

Objectif 10 : Améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible sur le phénomène des gangs de rue

Mesure

32. Renforcer la concertation entre les intervenants afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des messages émanant des différents organismes en matière de gangs de rue
33. Produire et publier annuellement un état de situation sur les gangs de rue destiné aux intervenants et au public (version non protégée)
34. Rencontrer annuellement les médias afin de faire le point sur le phénomène des gangs de rue et rappeler les différentes actions déployées pour y faire face

Suivi et reddition de comptes Puisque le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* est le fruit du travail concerté de plusieurs organisations et que les enjeux entourant le phénomène des gangs de rue sont considérables, des moyens doivent être prévus afin de s'assurer du suivi des actions proposées. De plus, il apparaît opportun d'évaluer la mise en œuvre des diverses mesures et leurs retombées. En conséquence, il est proposé de :

- créer un comité interministériel chargé de suivre l'implantation des mesures prévues au plan d'action, de prendre acte des difficultés d'implantation et de proposer les correctifs appropriés. Ce comité devrait se réunir minimalement deux fois par année et faire périodiquement rapport de l'avancement des travaux au gouvernement ainsi qu'aux différents partenaires concernés;
- produire un bilan évaluatif de l'implantation du plan d'action et de documenter ses retombées à partir d'indicateurs précis.

Ainsi, le présent plan d'action sera en vigueur pour une période de trois ans et fera l'objet d'une réévaluation complète à cette échéance. Comme le phénomène des gangs de rue est en constante évolution, d'autres mesures que celles proposées dans ce plan pourront être mises en œuvre, le cas échéant.

C Conclusion

Dans le contexte actuel de l'évolution du phénomène des gangs de rue et des divers enjeux qui y sont rattachés, il est devenu nécessaire, tant du point de vue de la sécurité publique que de celui du développement des jeunes, de prendre les devants et d'intervenir de manière concertée pour enrayer ce phénomène et éviter que la situation s'aggrave. Au moyen de son plan d'intervention, le gouvernement du Québec réitère sa volonté d'assurer une meilleure concertation des intervenants et une coordination accrue de leurs initiatives.

Plus spécifiquement, le *Plan d'intervention sur les gangs de rue 2007-2010* entend pallier les difficultés auxquelles sont d'ores et déjà confrontées les organisations qui travaillent dans les domaines de la prévention, de la répression ou de l'intervention auprès des jeunes en difficulté.

Ce plan n'a pas la prétention d'agir sur toutes les causes à l'origine du phénomène des gangs de rue. Tout au plus, il constitue une première réponse concertée face à un phénomène en émergence et auquel il faut réagir rapidement.

Il ne fait d'ailleurs aucun doute que des plans d'intervention complémentaires pourront être instaurés sur une base locale ou régionale afin de s'attaquer aux divers facteurs favorisant l'adhésion des jeunes aux gangs et qui contribuent à l'émergence du phénomène. À cet égard, le *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* prévoit encourager de telles initiatives par diverses mesures, notamment en soutenant des projets structurés de prévention qui favorisent une perspective de développement social.

Les ministères et organismes partenaires du *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* s'engagent donc à mobiliser leurs partenaires afin de mettre en œuvre les actions dont ils sont responsables et à contribuer à celles auxquelles ils collaborent. À ce titre, le ministère de la Sécurité publique continuera de réunir et de coordonner les partenaires gouvernementaux qui souscrivent à cette démarche.

Références

BRAGA, A., KENNEDY D.M., WARING E.J. ET PIEHL, A. 2001, « Problem Oriented Policing, Deterrence, and Youth Violence : an Evaluation of Boston's Operation Ceasefire », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 28 (3):195-225.

CORDEAU, G. 1989, « Les homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de comptes », *Criminologie*, vol. 2, n° 1, p. 13-34.

COUSINEAU, M. 2004, « Création d'un réseau québécois d'échanges : les jeunes et les gangs de rue, faut plus qu'en parler » (sous la direction de), Actes de colloques, Québec, ministère de la Sécurité publique, 99 pages. <http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/progfina/produits/actes_colloque_fev03.pdf>

DORAIS, M. 2006, « Jeunes filles sous influence : prostitution juvénile et gangs de rue », Montréal : VLB, 113 p.

FOURNIER, M. 2001, « Jeunes filles affiliées aux gangs de rue à Montréal : cheminement et expériences », Université de Montréal, Faculté des études supérieures, École de criminologie, Mémoire de maîtrise inédit.

GORDON, R.M. 2000, « Criminal Business Organizations, Street Gangs and Wannabe Groups : A Vancouver Perspective », *Canadian Journal of Criminology*, Janvier, p. 36-60.

HAMEL, S. FREDETTE, C.; BLAIS, M.F. ET BERTOT, J. 1998, « Plan stratégique Jeunesse et gangs de rue : Phase II. Résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal », Montréal, I.R.S.D, Rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

HÉBERT, J. HAMEL, S. ET SAVOIE, G.J. 1997, « Plan Stratégique Jeunesse et gangs de rue : Phase I, Revue de littérature ». Montréal, I.R.D.S, Rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

HOWELL, J.C. EGLEY, A.J. ET GLEASON, D.K. 2002, « Modern-Day Youth Gangs », *Juvenile Office Bulletin*, U.S. Department of Justice, Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

LANCTÔT, N. ET LEBLANC, M. 1996, « Filles et garçons membres de bandes marginales », *Les adolescents en difficulté des années 1990*, Rapport n° 6. Groupe de recherche sur les adolescents en difficulté, École de Psycho-Éducation, Université de Montréal.

LANCTÔT, N. ET LEBLANC, M. 1997, « Les adolescentes membres de bandes marginales : un potentiel antisocial atténué par la dynamique de la bande? », *Criminologie*, vol. 30, n° 1, p.111-130.

LEBLANC, M. 2003, « La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication » in Leblanc, M. Ouimet, M. et Szabo, D. (sous la direction de) *Traité de criminologie empirique*, 3^e édition, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, p. 367-420.

McCLANAHAN, W.S. 2004, *Alive at 25: Reducing youth violence through monitoring and support*, Philadelphia, PA: Public/Private Ventures.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. 2001, « Politique ministérielle en prévention de la criminalité ». Pour des milieux de vie plus sécuritaires, Québec : Gouvernement du Québec.

MOORE, J. ET HAGEDORN, J. 2001, « Female Gangs : A Focus on Research ». *Juvenile Justice Bulletin*. U.S. Department of Justice, Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

MOURANI, M. 2006 « La face cachée des gangs de rue », Montréal, Les Éditions de l'Homme, 213 p.

PERREAU, M. ET BIBEAU, G. 2003, « La gang : une chimère à apprivoiser : marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise », Montréal, Boréal, 391 p.

PERRONE, S. ET WHITE, R. 2000, « Young People and Gangs ». *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, Australian Institute of Criminology, n° 167.

SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS. 2006, « Rapport annuel sur le crime organisé au Canada 2006 », Ottawa, Service canadien de renseignements criminels, 36 p.

SPERGEL, I.A. 1995, *The Youth Gang Problem : A Community Approach*, New York : Oxford University Press.

TICHT, L. 2003, « Gangs juvéniles et construits ethniques dans le contexte américain », *Criminologie*, vol. 36, n° 2, p. 57-68.

WEISBURD, D., GREEN L., ET ROSS, D. 1994, « Analyse spatiale des crimes commis sur la rue à l'intérieur des marchés de drogues », *Criminologie*, vol. 27, n° 1, p. 49-67.

WEISEL, D.L. 2003, « The Evolution of Street Gangs : An Examination of Form and Variation », in W.L. Reed and S.H. Decker's (eds) *Responding to Gangs : Evaluation and Research*, États-Unis : National Institute of Justice.

WHITE, R. 2002, « Understanding Youth Gangs ». *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, Australian Institute of Criminology, n° 237.

WILSON, J.Q., KELLING, G.E. 1982, « Broken Windows: The Police and Neighborhood Safety », *Atlantic Monthly*, vol. 249:3, p. 29-38.

Annexes A

Typologie des gangs de rue - SPVM

Les bandes de jeunes

Constituées de mineurs

Peu structurées

S'adonnent à de la délinquance mineure sur une base sporadique : vandalisme, désordre public, vol, etc.

Peuvent utiliser la violence, mais sur une base aléatoire et non ciblée

Les gangs de rue émergents

Généralement constitués d'adolescents qui se regroupent en fonction de leur origine ethnique

Recrutent activement de nouveaux membres

Tentent de s'imposer par la violence (favorisant ainsi l'émergence de groupes rivaux qui se forment dans le but de se défendre)

S'adonnent à des activités criminelles sur une base récurrente, notamment au taxage, aux menaces et aux agressions armées aux abords des parcs et des écoles ainsi que dans les moyens de transport en commun

Les gangs de rue majeurs

Organisations criminelles relativement structurées

Constitués de membres plus âgés (adolescents et adultes)

Recrutent essentiellement auprès des gangs de rue émergents

Orientent leurs activités criminelles en fonction des gains économiques

S'adonnent à de la criminalité de plus haut niveau : trafic de drogue, prostitution, fraude, extorsion, etc.

Utilisent la violence sur une base plus ciblée et moins spontanée

Représentent des enjeux régionaux

A

nnexes B

Typologie des gangs et des groupes délinquants/criminels élaborée dans le projet *Jeunesse et gangs de rue* (Hébert, Hamel et Savoie, 1997)

Niveau 1

- Sont constitués d'adolescents qui s'identifient aux gangs en tentant d'imiter leurs manières et leurs comportements
- Sont pour la plupart éphémères et ont peu ou pas de contacts avec des gangs de rue ou des organisations criminelles
- Sont généralement engagés dans des comportements illégaux mineurs

Niveau 2

- Sont généralement formés d'adolescents préoccupés surtout par des questions de statut, de prestige et de protection du territoire
- Sont généralement peu structurés, mais peuvent être relativement stables
- Sont impliqués dans des formes mineures de comportements illégaux : désordre public, flânage, crimes mineurs contre la propriété
- Présentent un niveau de violence peu élevé

Niveau 3

- Sont composés d'adolescents se livrant de façon récurrente à des actes criminels, qui demeurent toutefois moins sérieux, moins violents ou moins persistants que ceux des gangs de rue
- Sont relativement éphémères, peu stables et peu organisés

Niveau 4

- Regroupent des adolescents et des jeunes adultes engagés dans des activités poursuivant des fins idéologiques
- Peuvent présenter une structure de leadership très développée et faire partie d'associations de plus grande envergure
- Sont habituellement impliqués dans des crimes sérieux et peuvent adopter des comportements très violents (ex. voies de fait et homicides) visant à défendre leurs croyances

Niveau 5

- Sont composés essentiellement d'adolescents et de jeunes adultes impliqués dans des activités illégales, menaçantes et violentes
- Ont un niveau d'organisation variable, peuvent être liés à une organisation criminelle et sont préoccupés par le contrôle d'un territoire
- Sont engagés dans des activités criminelles à des fins économiques et peuvent faire preuve d'un niveau de violence élevé

Niveau 6

- Impliquent des jeunes adultes et des adultes formant des groupes ordonnés et stables menant des activités très diversifiées mais toujours orientées vers les gains économiques
- Sont préoccupés par le contrôle d'un territoire et peuvent parfois utiliser la violence et l'intimidation pour promouvoir ou protéger leurs intérêts économiques

